

L'équipe de PRESAJE : Michel ROUGER, Président - Albert MERLIN, Vice-président
Bernard DELAFAYE, Trésorier - Xavier de KERGOMMEAUX, Administrateur
Marie ROUGER-PERRIER, Secrétaire générale

vous présente tous ses Bons Vœux au seuil de cette nouvelle année.



Michel ROUGER

Fraternité, Solidarité, Responsabilité

E
D
I
T
O
R
I
A
L

L'effroyable cataclysme qui affecte l'Asie depuis Noël 2004 entraîne des élans de fraternité et de solidarité, mondialisés par les médias qui les mettent en valeur. C'est évidemment heureux et nécessaire. Est-ce suffisant ? Non. Car un effort de réflexion et d'action sur la responsabilité des sociétés humaines s'impose.

La pensée moderne, dominante, réputée correcte, sous l'influence d'un naturalisme rénové et rebaptisé écologie, a décidé qu'il fallait protéger la pauvre nature contre les conséquences de l'activité des méchants hommes.

Comme on ne sait pas ce qui, dans ce naturalisme, ressort de la science ou du tabou, nous dirons que c'est bien. En attendant de voir comment le principe de précaution, règle suprême, résistera à son application.

Mais acceptons, sans briser le tabou, de considérer qu'il faut aussi protéger le pauvre homme contre les conséquences

des activités de la méchante nature. Qu'un autre principe de précaution, favorable à l'homme, puisse prendre tout son effet sans être annihilé par les règles de celui qui protège la nature. Il n'y a pas d'opposition mais une simple complémentarité entre ces deux principes.

Il reste encore beaucoup d'inventions à mettre en oeuvre pour faciliter la prévention des horreurs récemment vécues, ou pour accélérer le traitement de leurs conséquences. A condition que l'écologie voie plus loin que le bout de son jardin et laisse vivre les inventeurs, sans les accabler des contraintes économiques, juridiques et judiciaires qui sont les fondements de l'actuel principe protecteur de la nature.

Après les excès de la foi "scientiste", voici que se profilent les risques de la "précautionnisme", particulièrement mal venue au moment où le monde développé – singulièrement l'Europe – aurait besoin d'un souffle créateur et d'un nouvel élan. Il serait peut-être temps de rétablir l'équilibre.

PRIORITE A LA LIBERTE

par **Jean-Luc GIROT**, Directeur associé chez FrontCall, animateur du groupe de travail PRESAJE "Fichiers planétaires et liberté individuelle"

Dans la Déclaration de 1789, la liberté précède l'égalité. Formellement, rien n'a changé. Mais concrètement, le souci d'égalité est beaucoup plus souvent évoqué que celui de liberté. Ce renversement des priorités est-il durable ? Probablement pas, si l'on est attentif aux menaces qui pèsent sur la liberté.

Le bouillonnement technologique n'est pas pour rien dans cette affaire, à telle enseigne que PRESAJE a institué un groupe de travail destiné à traiter de la conciliation entre fichiers planétaires et liberté individuelle (1). Il faut bien voir que l'on peut désormais être privé d'une partie de sa liberté sans sortir de chez soi. La contrainte peut s'appliquer sur une personne, par le seul fait que des informations la concernant sont détenues et exploitées par des tiers. La privation de liberté, c'est aussi "la violation du droit au respect de la vie privée passant le plus souvent par une atteinte au contrôle que l'individu possède sur l'information personnelle (2)".

Avec l'avènement des nouvelles technologies et d'Internet, les données en question peuvent revêtir des formes extrêmement diverses : des habitudes de consommation à la "géolocalisation" instantanée, toute information personnelle peut être collectée, puis exploitée le plus souvent à des fins commerciales. Pour échapper à cela, une seule formule : n'utiliser ni carte bancaire ni chèque, ne divulguer ni son identité ni son adresse, ne pas utiliser de téléphone mobile et, bien sûr, récuser totalement Internet. Difficile d'imaginer de mener une vie normale dans le monde actuel en supportant de telles contraintes. C'est la liberté même d'exister qui en pâtirait.

"Vous n'y êtes pas", diront les amoureux du silicium. Les nouvelles technologies constituent un remarquable moyen d'étendre les frontières de la liberté. Internet, par exemple, donne à tout un chacun un espace d'expression jadis réservé aux journalistes ou aux écrivains. Aujourd'hui, tout le monde peut écrire et être lu sur Internet. Pour preuve, le succès grandissant des "blogs". Cet anglicisme, abréviation de "web log", littéralement : "journal intime sur la toile", ne désigne rien d'autre qu'un site Internet d'un genre nouveau – plutôt plus dépouillé qu'un site classique – sur lequel chaque "blogueur" peut lancer un débat sur les sujets les plus variés. Les visiteurs de ces sites ont tout loisir

de répondre et de véritables discussions peuvent ainsi voir le jour. En fait, Internet offre un espace d'expression depuis très longtemps au travers des forums, "chats" ou autres "newsgroups", le "blog" ne constituant qu'une facette supplémentaire du phénomène. Grâce à ces sites et à la technologie associée, Internet s'affirme comme un nouveau vecteur de promotion de la liberté d'expression, capable, mieux que n'importe quel média existant, de toucher la planète toute entière.

Mais ce n'est pas tout : Internet est plus qu'un moyen d'expression supplémentaire. Il étend également notre liberté dans le domaine de la consommation. Il nous offre la possibilité de choisir, de comparer, d'acheter au meilleur prix. Les nombreux moteurs de comparaisons qui existent aujourd'hui sur la toile en sont la preuve. Ils permettent aux internautes de faire des achats auprès de fournisseurs du monde entier comme s'il s'agissait de commerces locaux. Tout se compare : il devient ainsi possible de passer d'une offre à l'offre concurrente en un seul clic de souris. On peut presque tout acheter sur Internet, des biens matériels bien sûr, mais également des services, tout en bénéficiant des meilleurs prix possibles sans sortir de chez soi. C'est également une forme de liberté que de ne pas tomber sous l'hégémonie d'un réseau de distribution de proximité.

Ainsi, en matière de liberté, Internet semble nous offrir d'un côté ce qu'il nous reprend de l'autre. Alors, s'il fallait choisir entre plusieurs formes de liberté ? S'il fallait choisir entre la liberté d'être anonyme mais reclus et celle d'être libre mais traqué ? Et si toutes les formes de liberté n'étaient pas compatibles entre elles ?

Comment trancher ? A chacun son "type" de liberté. Alors, protégeons-là. Protégeons celle qui nous semble la plus chère. Exploitions l'extraordinaire potentiel de la technologie, mais raisonnablement : avec "prudence" auraient dit les Anciens. Ne divulguons pas nous-mêmes les informations que nous considérons comme confidentielles, mais ne nous privons pas du même coup du pouvoir de la toile. Aidons-nous de la technologie, puisqu'elle est disponible, pour nous protéger contre les intrusions virales. Et enfin, sollicitons l'appareil judiciaire et faisons respecter les lois. Rappelons-nous Alfred de Vigny : "Vous m'appellez la Loi mais je suis la Liberté".

(1) "L'homme traqué", ouvrage à paraître prochainement aux Editions DALLOZ

(2) Daniel Gutmann, "Le sentiment d'identité" Ed. LGDJ, préface de François Terré

L'ÉGALITE, ENTRE PASSION ET RAISON

par **Albert MERLIN**, Vice-président de l'institut PRESAJE

Comment mieux qualifier la passion de l'égalité qu'en se référant à Alexis de Tocqueville, qui la comparait volontiers à la passion amoureuse, nullement apaisée par des satisfactions partielles, mais par là même exaspérée ?

Particulièrement développée en France, la revendication égalitaire pose deux questions :

- est-elle vraiment fondée ?
- comment la concilier avec d'autres objectifs, tout aussi indispensables à la vie en société : croissance économique, incitation à l'esprit d'entreprise, responsabilité ?

La France, paraît-il, se situerait parmi les pays les plus inégalitaires. Les statistiques nationales, entérinées par les organismes internationaux, ne confirment nullement cet "a priori". Le calcul des coefficients d'inégalité montre que la France se situe dans la moyenne. Quant à l'évolution de l'éventail, après un très net resserrement jusqu'en 1990, cette tendance s'est ralentie au cours des dernières années mais non pas inversée. Ce qui ne signifie nullement, bien sûr, que l'on puisse considérer l'actuelle distribution des revenus comme optimale.

Curieusement, on parle beaucoup moins d'une autre forme d'inégalité, pourtant visible et palpable par tout un chacun : celle qui sépare les professions abritées derrière un statut de celles qui relèvent du marché. Ce clivage était moins flagrant durant les "Trente Glorieuses" où tout le monde tirait plus ou moins son épingle du jeu. Avec l'émergence de la concurrence et l'accroissement du chômage, l'avantage tiré du statut, qu'il s'agisse de l'Etat ou de ses satellites, devient plus apparent.

Voilà une des raisons pour laquelle le discours habituel sur les inégalités devrait être révisé. Il y en a beaucoup d'autres, toutes liées à l'évolution en profondeur d'une société où la perception du juste et de l'injuste varie de jour en jour. Le professeur Pierre Manent, dans son "Cours familial de philosophie politique", rappelle la lettre dans laquelle Madame de Sévigné évoquait "plaisamment" la répression féroce d'une révolte fiscale en Bretagne. Etait-elle franchement barbare ? Pas vraiment : simplement, "elle ne concevait pas clairement ce que c'était de souffrir quand on n'était pas gentilhomme".

Le problème est notablement plus complexe aujourd'hui. On plaide pour l'égalité entre ethnies, entre hommes et femmes, entre banlieues et centres-villes et l'on dépasse parfois l'objectif de stricte égalité pour en venir à la "discrimination positive", supposée corriger les désavantages initiaux.

Voilà de quoi nourrir d'interminables débats. Ce qui est parfaitement légitime, à condition de ne pas perdre de vue que toute politique sociale doit nécessairement s'inscrire dans une enveloppe économique, et qu'il faut trouver le bon compromis (trade-off, disent les Anglo-Saxons) entre égalité et efficacité. Jusqu'à une date récente, personne ne contestait sérieusement l'idée de la couverture des soins médicaux largement répandue, appliquée indifféremment au smicard et au PDG fortuné ! Quant à notre système fiscal, sa refonte n'est même pas esquissée : jusqu'à quand va-t-on considérer que la réduction de l'assiette fiscale est le "nec plus ultra" de la politique sociale ? Il faut être aveugle pour ne pas voir que notre système de redistribution appelle une refonte complète.

Nous continuons à raisonner comme si nous étions seuls au monde. Mais pendant que nous nous accrochons à une philosophie étonnamment provinciale, émergent de nouveaux acteurs, prompts à nous faire sentir, à travers les coups de boutoir qu'ils plantent sur nos marchés, qu'ils entendent participer au "grand banquet de la terre", à cette grande fête de la mondialisation. De bons esprits prétendent que ces pays la rejettent, alors que ces derniers expriment, jour après jour, leur vif désir d'y prendre part (à noter que ce sont souvent les mêmes qui déplorent le sous-développement de ces pays et réclament, simultanément, que notre économie se protège de ces nouveaux venus).

Ces nouveaux arrivants ne peuvent que secouer nos structures sociales, notamment dans la partie basse et moyenne de la masse salariale, celle que l'on trouve dans les industries de base. Voilà qui ne nous conduit pas vraiment vers une réduction de nos inégalités salariales.

Qui plus est, le développement de la nouvelle économie en Occident va dans le même sens, tant elle se montre vorace en hautes qualifications. Robert Reich, ancien Secrétaire d'Etat au Travail de Bill Clinton, nous avait prévenus il y a un peu plus de dix ans : nous allons entrer, disait-il en substance, dans une période "technicienne" qui favorisera les "manipulateurs de symboles". Pour eux, ce sera le pactole ; pour les autres, le marché sera moins favorable. Nous y sommes : spontanément, le moteur de l'économie moderne fabrique des inégalités. Il vaut mieux le savoir.

Face à cela, l'Etat-providence est à bout de souffle et le sera de plus en plus. On ne peut donc sortir que "par le haut", ce qui veut dire : formation, créativité, esprit de responsabilité, accès à l'éducation ouvert à tous. Telle devrait être la nouvelle Déclaration des Droits de l'Homme. Telle est la philosophie de PRESAJE.

LIBERTE, DROIT, POUVOIR

selon **Raymond ARON** *

“Qu'on le veuille ou non, le gouvernement des sociétés comportera toujours le pouvoir des hommes sur les hommes : en période de crise, face aux autres collectivités, les gouvernants prennent des décisions qui engagent tous les citoyens et font inévitablement de ces derniers leurs instruments. De plus, bien qu'à l'intérieur de l'entreprise, il ne soit pas exclu de laisser à quelques-uns une certaine initiative, une organisation moderne, par essence, transforme des dizaines, des centaines, des milliers d'hommes en rouages d'une organisation, l'individu ne déterminant ni les buts ni la plupart du temps les moyens de son action, c'est-à-dire d'un travail rationalisé.

Dès lors, sans renier l'idéal du rule of law, sans mettre en doute que la sauvegarde d'une sphère privée soit une partie intégrante de la liberté, on comprend que nos sociétés se refusent à voir dans la liberté des Whigs le tout de la liberté.”

* Extrait de “Essai sur les libertés” - Calmann-Levy 1965

N O T I O N S

LES ENTRETIENS DE SAINTES

En écho à l'éditorial de notre Président, nous vous informons que, pour la 11ème année consécutive, les ENTRETIENS DE SAINTES se tiendront dans le cadre prestigieux de l'Abbaye aux Dames à Saintes

le samedi 5 février 2005, de 9h à 16h30

autour du thème :

le juge saisi par le principe de précaution.

La manifestation est précédée d'un dîner d'accueil le vendredi 4 février au Relais du Bois Saint-Georges à Saintes.

Vous pouvez encore vous inscrire en téléphonant aux :
Entretiens de Saintes - Karine QUERE
Ordre des Avocats - Palais de Justice
17100 Saintes
Tél. 05 46 74 96 02 - Port. 06 07 69 73 86

LES NEWS

• NOUVEAU GROUPE DE TRAVAIL

Pour la rentrée 2005, la Maison du Barreau, 2/4 rue de Harlay à Paris 1^{er}, nous verra réunis le

le mardi 15 février à 18 h 30

autour notamment d'Agathe LEPAGE, professeur à l'Université Paris Sud-XI, pour réfléchir sur le thème : **la formation de l'opinion publique, de l'analogique au numérique**, et commencer à former le groupe de travail correspondant.

• LE 4^e OUVRAGE PRESAGE / DALLOZ

Notre **4^e ouvrage**, consacré aux problèmes financiers, est sous presse aux Editions Dalloz, sa sortie en librairie étant prévue courant mars 2005 sous le titre : **“La finance, autrement”**.

Son lancement fera l'objet d'une réunion à la Maison du Barreau le

le lundi 21 mars à 18 h 30

autour, notamment, de ses auteurs, Christian de PERTHUIS (Veille stratégique de la Caisse des Dépôts et Consignations) et Jean-Pierre PETIT (directeur de la recherche économique chez Exane).

PRESAJE

PROSPECTIVE, RECHERCHES ET ETUDES SOCIÉTALES APPLIQUÉES À LA JUSTICE ET À L'ÉCONOMIE
Association loi du 1^{er} juillet 1901 - Bureaux : 2, avenue Hoche 75008 PARIS

Tél. : 01 46 51 12 21 - Fax : 01 47 64 45 41 - E-mail : contact@presaje.com - site internet www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel ROUGER